

## Éditorial



### Démos, une grande chance

*L'objectif de Démos est double. Il s'agit bien entendu d'apprendre à jouer de la musique mais aussi d'apprendre à trouver sa place au sein du groupe, de s'exprimer, d'avoir une reconnaissance. C'est une grande chance pour notre communauté d'agglomération d'en faire partie. C'est surtout une formidable aventure collective pour ces enfants et leurs familles. Soyons de tout cœur avec eux !*

Jean-Paul MICHEL

## UNE PHILHARMONIE JUNIOR POUR MARNE ET GONDOIRE

### Stage d'intégration



© Laurent Paillier / photosdedanse.com

Après avoir créé 3 orchestres à l'école, Marne et Gondoire participe au programme Démos de la Philharmonie de Paris. L'objectif ? Former un orchestre classique junior avec des enfants n'ayant aucune formation musicale et issus de secteurs où le conservatoire enregistre peu d'inscriptions.

7 groupes de 15 enfants de 7 à 12 ans de Thorigny (Cerisiers et Sablière), Lagny (quartiers République et Orly Parc), Busy-Saint-Georges, Montévrain, Lesches et Chalifert suivent un cycle d'apprentissage pendant 3 ans. Le stage d'intégration a eu lieu les 20 et 21 octobre. Chaque groupe se

réunit désormais 2 fois par semaine et est mené par deux enseignants de la Philharmonie accompagnés d'un référent terrain nommé par la commune. Les parents sont invités à s'impliquer dans cette aventure exigeante pour leur enfant et qui repose sur la motivation. L'aboutissement de cette première année aura lieu en juin avec un concert à la Philharmonie de Paris. Mais chaque chose en son temps, et pour l'heure une première répétition de l'ensemble, soit une formation de 100 enfants, aura lieu mercredi prochain.

## LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL EN PAGES 2 À 4



## ÉLARGISSEMENTS

Le conseil confie l'encaissement des recettes de la recharge électrique à l'opérateur Mopeasy, qui les reversera à Marne et Gondoire.

## UNE RÉPARTITION DU SERVICE ENTRE PUBLIC ET PRIVÉ



38 stations de recharge de véhicules électriques ont été aménagées en Marne et Gondoire. Hormis à Jablines et Saint-Thibaut mairie, les mises en service sont toutes effectuées. La communauté d'agglomération a mené cette opération avec EpaMarne et les communautés d'agglomération voisines de Val d'Europe et Paris Vallée de la Marne (dans lesquelles sont installées au total 35 stations). L'ensemble de stations de Marne et Gondoire est de la responsabilité de la communauté d'agglomération.

Le service d'auto-partage (location de véhicules d'une demi-heure à 24 heures) est proposé pour l'instant dans 7 stations. D'autres s'y ajouteront début 2017. Ce service est proposé directement par l'opérateur privé Mopeasy. Le service de recharge électrique est en revanche de la responsabilité de la communauté d'agglomération qui en fixe les tarifs et en encaisse les recettes. Les deux services sont proposés via le site web de réservation de l'opérateur : [www.clem.mobi](http://www.clem.mobi).

## EN PRATIQUE

### Comment recharger son véhicule électrique ?

Rendez-vous sur [www.clem.mobi](http://www.clem.mobi) puis cliquez sur «Je m'inscris» pour créer votre compte abonné. Après réception d'un mail de confirmation, vous pouvez effectuer en ligne une réservation dans l'une des 73 stations réparties dans le secteur de Marne-la-Vallée et alentours. Un code vous est ensuite envoyé par mail et SMS. À l'heure que vous avez choisie pour la réservation, rendez-vous à la station et tapez votre code sur la borne. Un portillon s'ouvre et vous pouvez alors connecter votre véhicule à la borne de recharge avec votre câble.

Il est également possible de réserver sur place une recharge immédiate en utilisant la M'Key, un écran tactile disposé à côté de la borne de recharge et relié au site [clem.mobi](http://clem.mobi) (cf. photo ci-contre).



### Quel véhicule puis-recharger ?

Le site [clem.mobi](http://clem.mobi) indique pour chaque station le type de prise qui y est disponible. La plupart des bornes comportent une prise de courant classique (EF) et une prise de type T2.

### Combien ça coûte ?

50 centimes pour 30 minutes en charge normale. Frais de gestion de Mopeasy : 4 euros par mois, uniquement les mois d'utilisation du service. Le paiement s'effectue par prélèvement mensuel. De nouvelles offres sont à l'étude : des forfaits en prépaiement (réduisant le montant des frais de gestion) et le paiement directement à la borne par carte bleue sans réservation.

### Et l'autopartage ?

Le système est le même : rendez-vous sur [clem.mobi](http://clem.mobi) pour vous abonner. Réservez un créneau horaire en ligne ou sur place via l'écran M'Key. Le véhicule devra être restitué à la station de départ. 7 euros la première heure, puis dégressif.

**ÉLARGISSONS**

Le conseil crée un service commun de la commande publique

**UNE MUTUALISATION DES MOYENS  
UN SERVICE PLUS EFFICACE**

La création de services communs vise à rassembler les moyens des communes et de l'intercommunalité. La commande publique sera le troisième volet de cette politique après les autorisations d'urbanisme (mai 2015) et la lecture publique (février 2016).

Le code des marchés publics est complexe et évolue constamment. Les communes ne disposant pas de service dédié peuvent ainsi se retrouver dans des situations d'insécurité juridique. Regrouper les agents compétents en la matière et les mettre à disposition de toutes les communes de l'agglomération le souhaitant permet ainsi de professionnaliser davantage ce secteur.

Le but est aussi d'adopter une vision économique de l'achat notamment en conseillant sur la stratégie achat à adopter et inviter à négocier quand la procédure le permet.

Le service commun permet enfin d'avoir une vision globale des besoins et ainsi de lancer dans certains domaines des groupements de commande pour obtenir de meilleurs prix.

**EN PRATIQUE**

Il revient maintenant aux communes intéressées de délibérer pour intégrer ce service. Elle pourront alors signer la convention proposée par la communauté d'agglomération. Celle-ci définit des niveaux de prestations au choix de la commune : assistance à la définition des besoins, rédaction des pièces administratives, notification ou suivi administratif notamment. Les communes adhérentes ayant déjà un service commande publique transféreront leur personnel à la communauté d'agglomération. Le service sera effectif au 1<sup>er</sup> mars 2017.

**L'ŒIL DE L'ÉLU****Christian Robache**

Vice-président en charge  
de la mutualisation  
Maire de Montévrain

«La mutualisation ne permet pas tant d'économiser de l'argent que de véritablement en gagner pour mener nos politiques publiques. C'est un moyen de penser le territoire et ainsi de le faire grandir.

Le service de la commande publique fait partie des attentes fortes exprimées par les communes lorsque je suis allé les rencontrer une par une. Le groupement des commandes en est un élément clé. Quel qu'en soit son domaine, il a pour vocation de dépenser moins en proposant une meilleure qualité.»

## D'où vient notre eau potable ?

L'achat d'eau potable pour Chalifet, Chanteloup et Montévrain se fait depuis 1993 auprès de la société des eaux de la Brie (Sebrie) qui assure l'approvisionnement du Val d'Europe à partir de l'aqueduc de la Dhuis et de l'usine de potabilisation d'Annet (eau de la Marne).

En 2014, une nouvelle convention a été conclue entre la communauté d'agglomération (désormais compétente pour l'eau potable) et la Sebrie. Expirant en fin d'année, celle-ci est renouvelée pour un an après une négociation qui a de nouveau permis de faire baisser le prix de l'eau pour les usagers.

Dans les autres communes de Marne et Gondoire, l'eau provient de l'usine d'Annet, exception faite de Lesches qui dispose d'un forage autonome. Celui-ci va cependant être fermé prochainement en raison de son obsolescence.

## Raccordement à l'assainissement : pénalités pour les non-conformités qui durent

Le code de la santé publique énonce l'obligation de raccordement des immeubles au réseau d'assainissement dès lors que la zone dans laquelle ils se situent est desservie. En cas d'absence de raccordement, de non conformité ou d'obstacle au contrôle, des pénalités peuvent être appliquées par la collectivité.

Le conseil décide l'application d'une pénalité d'un montant égal à celui de la redevance d'assainissement (part prestataire et part collectivité) applicable au propriétaire de l'immeuble. Conformément à la loi, dans le cas de la création d'un nouveau réseau



d'assainissement, un délai de raccordement maximum de deux ans suivant sa mise en service est accordé.

Pour chaque cas, une procédure d'information, délai de mise en conformité et relance est prévue.

La redevance d'assainissement est incluse dans la facture d'eau.

## Surtaxes eau et assainissement

Le montant de la surtaxe d'assainissement 2017 est fixé à 0,7368 € le m<sup>3</sup> (inchangé pour la quatrième année consécutive).

Le montant de la surtaxe d'eau potable 2017 est fixée à 0,3121 € le m<sup>3</sup> (même montant qu'en 2016)

Les surtaxes financent les investissements de la collectivité pour les réseaux et sont incluses dans la facture d'eau.

## Retrait de la maison de l'emploi

La communauté d'agglomération se retire de la Maison de l'emploi Nord-Seine-et-Marne créée en 2007 et qui a perdu sa labellisation. Plus globalement, l'État souhaite fermer les maisons de l'emploi en Île-de-France. Pascal Leroy, vice-président en charge du développement économique, a indiqué au cours de la séance que Marne et Gondoire envisage de mener des actions en faveur de l'emploi par d'autres biais. Sur le plan social, cela pourrait passer par un appui à l'École de la deuxième chance, type d'établissement qui apporte des résultats très concrets.

## UN BEAU LOGO

Nous avons le plaisir de vous présenter le nouveau logo du Parc culturel de Rentilly. Le précédent avait été lancé en 2006 à la création du parc. 10 ans après, l'image graphique de ce lieu de diffusion artistique évolue donc pour présenter le nom adopté en septembre dernier : «Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier».



**Parc culturel  
de Rentilly**  
MICHEL CHARTIER

Il arrive



Il s'efface

## **VU** sur le territoire



L'artiste **Richard Fauguet**, qui est à la fois le commissaire et un des exposants de l'exposition «**Animal, on est mal**» sera présent dimanche à 15 heures au château de Rentilly pour une visite guidée ouverte à tous. Cette exposition organisée avec le Frac Île-de-France est conçue à partir de pièces du musée de la chasse et de la nature.  
photos Martin Argyroglo

